
RAPPORT FINANCIER ET COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Bien vivre dans le Perche

Association Loi 1901 immatriculée au RNA
n°W613005148

Assemblée générale du 14/06/2025



**Bien vivre
dans le Perche**

Principes comptables

L'association tient une comptabilité dite de « caisse », dans laquelle sont rattachés à l'exercice les produits et les charges effectivement reçus ou payés avant la date de clôture de l'exercice.

L'association clôt son exercice à la fin de l'année civile.

Quatrième année d'exercice

Le rapport financier et les comptes présentés ci-dessous courent du
1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

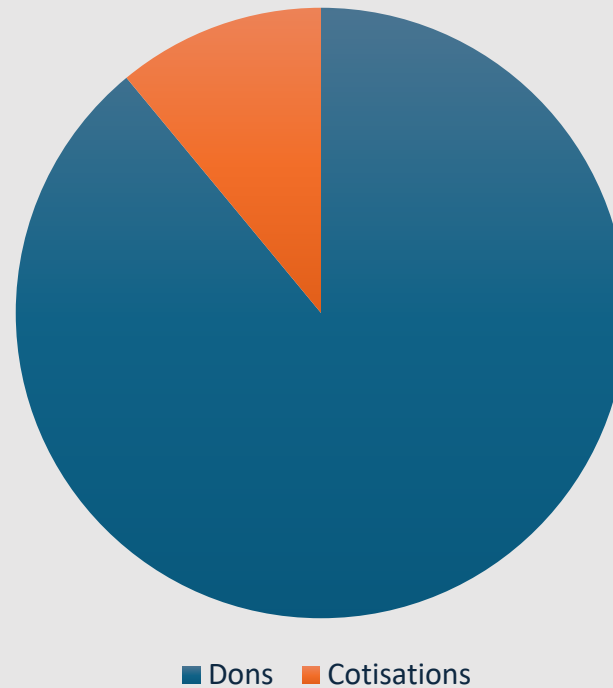
L'exercice social a donc duré 12 mois.

01

Ressources

Les ressources de l'association pour l'exercice 2024 s'élèvent à 12 915 €.
Elles sont constituées :

- des cotisations des adhérents à hauteur de 11%
- et des dons à hauteur de 89%



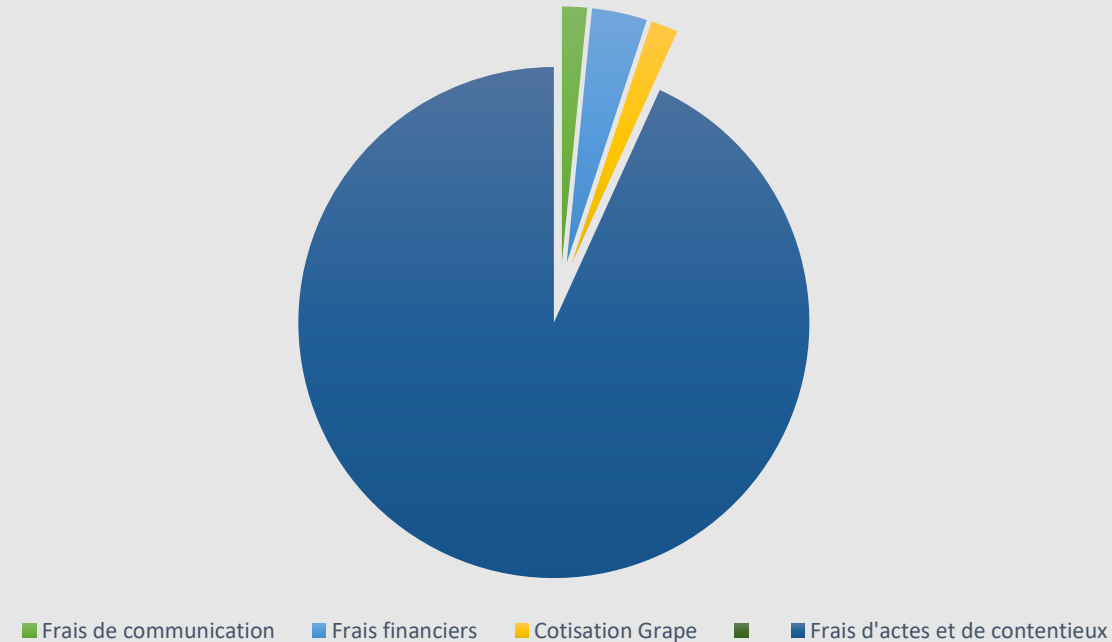
02 Charges

Les charges de l'association en 2024 représentent un montant 11 022,07 €.

Elles se décomposent ainsi :

- 3,2% frais financiers et fournitures
- 1,6% adhésion au GRAPE
- 1,5% frais de communication
- 93,7% frais de justice et de contentieux dont:
 - 86,4% procédures méthanisation et antenne St Mard¹
 - 7,3% procédure Voie Verte (charges exceptionnelles)²

Répartition des charges 2024



¹ La gestion des frais de ces procédures est à la charge de Bien vivre dans le Perche

² La gestion des frais de contentieux pour la Voie Verte sont gérés par Perche Avenir Environnement, à qui nous avons viré notre participation.

03 Comptes annuels

Les comptes annuels se présentent comme suit :

RECETTES / PRODUITS Exercice 2024	en Eur
Ressources liées à la générosité du public	
<i>Dons</i>	11 545
Cotisations	
<i>Adhésions</i>	1 370
TOTAL RECETTES	12 915

DEPENSES / CHARGES Exercice 2024	en Eur
Fournitures administratives & petits logiciels	207,70
Primes d'assurance	117,05
Frais d'actes et de contentieux (méthanisation & antenne) ¹	9 519,22
Publicité, publications, relations publiques	161,62
Services bancaires et assimilés	31,80
Cotisations liées à l'activité économique (adhésion au GRAPE,...)	176,30
Charges exceptionnelles (procédure Voie Verte) ²	808,38
TOTAL DEPENSES	11 022,07

¹ La gestion des frais de ces procédures (méthanisation et antenne) est à la charge de Bien vivre dans le Perche.

² La gestion des frais de contentieux pour la Voie Verte sont gérés par Perche Avenir Environnement, à qui nous avons viré notre participation.

Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2024 représente un excédent de 1 892,93€.

La trésorière propose que ce résultat soit reporté pour l'année 2025.

Compte tenu de la réserve constituée à fin 2023, l'association a fini l'année 2024 avec un solde bancaire positif de 4 219,36€, et de 73,60€ en espèces (caisse frais courants).